

Missions de l'ONS:

En particulier l'ONS est chargé :

- De l'élaboration des concepts, des définitions, des nomenclatures ainsi que des autres éléments de la méthodologie générale statistique appliquée dans le pays.
- du traitement et de l'analyse des informations statistiques collectées selon les techniques scientifiques appropriées.
- de l'impression de la documentation élaborée et sa vulgarisation à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.
- du suivi de la conjoncture économique et la confection des indices nécessaires à l'évaluation de l'exécution des plans de développement dans leurs phases successives.
- de la mise à la disposition de l'État, des collectivités locales et des opérateurs économiques privés des données statistiques nécessaires à l'élaboration des plans de développement et à la rationalisation des choix économiques d'une manière générale.
- de la recherche et de l'établissement de relations, de coopération mutuellement avantageuses avec les institutions statistiques nationales et étrangères en vue de l'harmonisation et de l'amélioration des méthodologies utilisées.
- de la formation et du recyclage de cadres dans le domaine de la statistique ou de la démographie
- de la contribution à l'effort national en matière de recherche scientifique à travers les études spécialisées et l'élaboration des méthodologies d'enquêtes adaptées au contexte du pays.